

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
De MORNAC-SUR-SEUDRE
Du MARDI 27 JUIN 2017 à 19 h 00**

Monsieur le Maire ouvre la séance, en qualité de Président, suite à la convocation qui a été adressée à chaque conseiller le 20 juin 2017, conformément à la procédure prévue par l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Locales.

PRÉSENTS :

**M. Gilles SALLAFRANQUE - M. Jacky HALLARD – M. Jean-Marie CHUSSEAU
M. Serge MIQUEL - Gaëlle SABOURAUD - M. Emmanuel CRÉTIN - Mme Annick
GOULEVANT – M. Jean FAYOLLE - Xavier MINGUEZ.**

Date de la convocation : **le 20 juin 2017.**

Absents excusés : **M. Michel JEAN - Mme Patricia SAID - Guillaume MARTIN-
Mme Muriel BOYER - M. Rénald BARBOT**

Absent non excusé : **0**

Procurations : **1 Mme BOYER représentée par M. CHUSSEAU**

Monsieur le maire fait procéder à la désignation du Secrétaire de séance :

Annick GOULEVANT

et sollicite les conseillers sur le dernier compte-rendu : **Pas d'observation.**

06 / 35 - Choix des entreprises pour le curage du port

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le dernier curage du port a été effectué en 2007.

Il fait part au Conseil Municipal du projet de refaire le curage du port de Mornac sur Seudre. Cette opération consisterait à remonter de la vase, soit un volume d'un peu moins de 500 m3. Cette vase serait ensuite étalée pour décantation sur la zone de dépôt portuaire appartenant à la commune, situé sur l'autre rive du chenal.

Trois devis ont été demandés (dont 1 pour les analyses), deux entreprises ont répondu :

Travaux	Montant HT	Montant TTC
Trézenne TP	12 510,00 €	15 012,00 €
Earl Desmoulin	12 500,00 €	15 000,00 €

Pour les analyses :

. Laboratoire LASAT pour un montant de 2383,26 € TTC.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** décide à l'unanimité de retenir les entreprises suivantes :

. **Earl DESMOULINS (Royan)** pour un montant de **15 000 € TTC** (sous réserve de l'obtention de la subvention du Département).

. **Laboratoire LASAT (La Rochelle)** pour un montant de **2383,26 € TTC**.

Et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents nécessaires concernant cette opération.

06 / 36 - DIA supérieure à 200 000 €

13 Route de Plordonnier

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner supérieure à 200 000 €uros soumises au droit de préemption prévu par le code de l'urbanisme et qu'il y a lieu de se prononcer sur notre droit de préemption :

Le 31.05.2017, Me Caroline CHARPIAT Notaire à Saujon (17) pour la vente de la propriété située 13 route de Plordonnier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

. **de ne pas user de son droit de préemption pour cette propriété.**

06 / 37 - Tarifs photocopies

M. le Maire informe que le tarif des photocopies n'a pas été modifié depuis très longtemps. Le tarif public actuel est de :

. Photocopie A4..... 0,30 €
. Photocopie A3..... 0,60 €

Pour les associations, les photocopies noir et blanc étaient gratuites en apportant son papier. Depuis, le prix des photocopies a évolué et la couleur est arrivée. La copie couleur est facturée environ 10 fois le copie noir et blanc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif public des photocopies à :

	Copies A4	Copies A3
Noir et blanc	0,20 €	0,40 €
Couleur	0,40 €	0,80 €

Pour les associations, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif des photocopies à :

	Copies A4	Copies A3
Noir et blanc	Gratuit avec apport papier	Gratuit avec apport papier
Couleur	0,20 €	0,40 €

06 / 38 – Tarifs encarts publicitaires dans le bulletin municipal

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs des encarts publicitaires du bulletin municipal :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de fixer le tarif suivant :

Tarif pour 4 parutions

	Au 1er mars 2012	Au 1er juillet 2017
Encart 1/12 ^{ème} de page	67,00 €	70 €
Encart 1/6 ^{ème} de page	133,00 €	140 €
Encart 1/3 ^{ème} de page	169,00 €	180 €

06 / 39 - location salle du port

Nous avons eu une demande de M. FRAUCIEL Robert qui crée des tableaux en mosaïque et souhaite exposer ses œuvres dans la salle du port du 15/07/2017 au 30/07/2017. M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer une convention de mise à disposition de la salle du port (à l'étage) pour un montant de 400 € pour la période du 15 au 30 juillet 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

. de donner autorisation à M. le Maire de signer une convention de mise à disposition de la salle du port à M. Frauciel pour la période du 15 au 30 juillet 2017 pour un montant de 400 €.

La séance est levée à 20 h 00.

REUNION DU 27 JUIN 2017

Liste des délibérations par numéros d'ordre

06 / 35 - Choix des entreprises pour le curage du port

06 / 36 - DIA supérieure à 200 000 € Rte de Plordonnier

06 / 37 - Tarifs photocopies

06 / 38 – Tarifs encarts publicitaires dans le bulletin municipal

06 / 39 - location salle du port

SIGNATURE PV CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 JUIN 2017

N°	NOM	PRÉNOM	Fonction	signature
1	SALLAFRANQUE	Gilles	Maire	
2	HALLARD	Jacky	adjoint	
3	CHUSSEAU	Jean-Marie	adjoint	
4	SABOURAUD	Gaëlle	adjointe	
5	MIQUEL	Serge	adjoint	
6	FAYOLLE	Jean	Conseiller municipal	
7	JEAN	Michel	Conseiller municipal	Absent excusé
8	MINGUEZ	Xavier	Conseiller municipal	
9	MARTIN	Guillaume	Conseiller municipal	Absent excusé
10	BARBOT	Rénald	Conseiller municipal	Absent excusé
11	BOYER	Muriel	Conseillère municipale	A donné procuration
12	CRÉTIN	Emmanuel	Conseiller municipal	
13	SAID	Patricia	Conseillère municipale	Absent excusé
14	GOULEVANT	Annick	Conseillère municipale	